



PO FEDER/FSE+
2021-2027

**EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE
STRATEGIQUE**

**BILAN DE LA
CONSULTATION DU
PUBLIC**

Entamés en 2020, les travaux de préparation du programme européen FEDER/FSE+ 2021-2027 se sont poursuivis au premier semestre 2021 sous l'égide de la Région Bretagne avec l'ensemble du partenariat.

Pour rappel, les axes d'intervention de ce futur programme ont été élaborés en plusieurs étapes, s'appuyant sur un principe de concertation entre tous les partenaires régionaux afin de les faire correspondre au mieux aux grandes priorités de développement pour la Bretagne, au regard du cadre communautaire tel qu'il a été défini dans les règlements européens et de l'accord de partenariat national entre la France et la Commission européenne actuellement en cours de finalisation.

Dans le cadre de ces réflexions, le programme a fait l'objet d'un processus d'évaluation environnementale comprenant la réalisation d'un rapport soumis à avis de [l'Autorité environnementale régionale](#) (Ae) et une phase de consultation du public d'une durée d'un mois (du 6 avril au 07 mai inclus).

TEXTE DE L'ANNONCE

L'élaboration du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027 prévoit règlementairement la réalisation d'un rapport d'évaluation environnementale et stratégique ad hoc. Dans ce cadre, la mise à disposition du public des éléments d'informations est prévue :

Du 6 avril 2021 au 07 mai 2021 inclus

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier mis à disposition :

- sur le site [L'Atelier breton - Plateforme participative de la Région Bretagne - L'atelier breton](#);
- relayé par le site : [Région Bretagne - Europe en Bretagne - Accueil](#)

Les observations pourront être formulées jusqu'au 7 mai inclus :

- en ligne sur [L'Atelier breton - Plateforme participative de la Région Bretagne - L'atelier breton](#);
- ou par mail à europa@bretagne.bzh

Informations complémentaires : europa@bretagne.bzh

Cette consultation, ouverte au titre du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027 s'est appuyée sur les documents suivants :

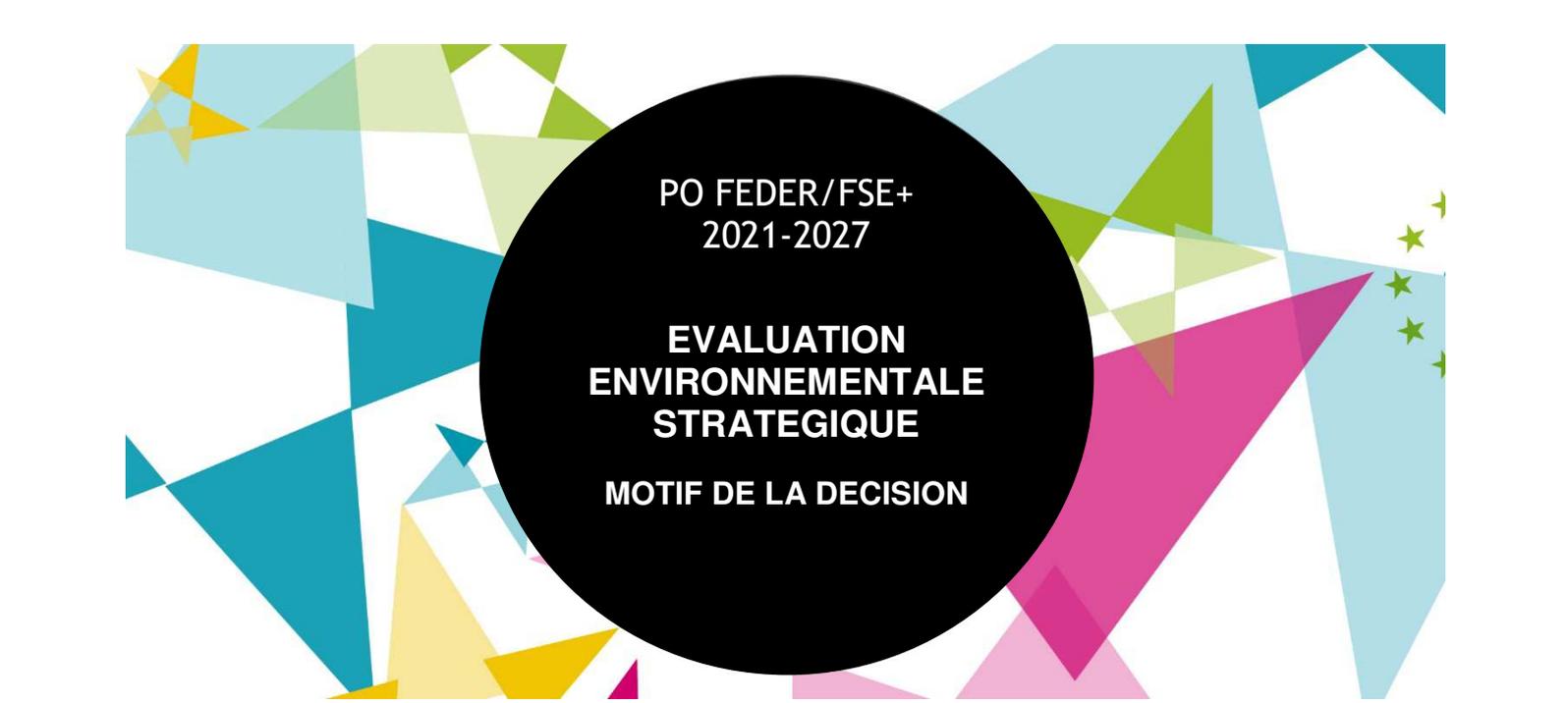
- **La V1 du Programme Opérationnel** validée par le Comité de suivi des fonds européens et le Conseil régional, fin décembre 2020
- **Le rapport environnemental intermédiaire** réalisé par le cabinet d'études E&Y le 17/12/2020, consolidé au 31 mars 2021
- **L'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale** de Bretagne N°2020-008582
- **La réponse détaillée apportée à cet avis par l'Autorité de gestion**

Bilan de la consultation :

Au 7 mai 2021 : Aucune contribution n'avait été enregistrée par le Conseil régional, que ce soit par le biais du site participatif « atelier breton » ou de courriels et diverses demandes d'information. La phase de consultation s'est donc achevée sans objet à cette date comme indiqué dans le motif de la décision.

Il appartient désormais au bureau d'études de finaliser le rapport final (déclaration environnementale notamment) pour qu'il soit annexé, in fine au futur programme. Sur ce point, l'Autorité de gestion finalise actuellement le projet, dans le cadre des négociations avec les services de la Commission européenne.

Selon le calendrier européen, l'adoption du nouveau programme, qui interviendra après accord entre la France et l'Union européenne sur l'accord de partenariat national 2021-2027, devrait intervenir d'ici le 1^{er} trimestre 2022. Les nouveaux dispositifs entreront officiellement en vigueur à l'issue de cet accord final.



PO FEDER/FSE+
2021-2027

**EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE
STRATEGIQUE**

MOTIF DE LA DECISION

En référence à l'[Article L123-19-1 - Code de l'environnement - Légifrance](#), l'élaboration du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027 prévoit règlementairement la réalisation d'un « **bilan de la consultation du public** » ainsi que celle d'un second document justifiant des éventuelles décisions qui en résulteraient « **motifs de la décision** ».

Comme précisé dans le bilan de la consultation publique ouverte au titre du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027, **aucune contribution n'a été enregistrée** par le Conseil régional, que ce soit par le biais du site participatif « atelier breton » ou de courriels et diverses demandes d'information.

Le motif de la décision reste donc sans objet pour l'évaluation environnementale stratégique du futur PO.